

*Initiatives ministérielles*

C'était la réponse du professeur Peter King au budget de 1989. On se demande combien d'employés de MacDonald le Canada peut se permettre de produire.

Le projet de loi C-69 et les autres projets de loi qui ont été présentés par le gouvernement dans le domaine des services sociaux sont fondés sur un principe cruel et hypocrite. Les libéraux se sont rendus également coupables d'hypocrisie parce qu'en 1977, dans le cadre des 6 et 5 p. 100, on a supprimé l'obligation que les crédits alloués à la santé et à l'enseignement postsecondaire soient effectivement dépensés à cette fin.

En Colombie-Britannique, en particulier, la croyance populaire veut que l'argent soit consacré non pas aux services et à l'enseignement, mais, en fait, aux routes, et c'est là une accusation qui est souvent reprise.

Lorsque le député de Prince George—Bulkley Valley a demandé au secrétaire d'État si on avait étudié ce problème et l'a invité à reconnaître que cela n'avait pas été fait, le ministre a répondu qu'il fallait faire confiance du gouvernement. Un projet de loi d'initiative parlementaire du député de Prince George—Bulkley Valley tend à réclamer le retour au régime d'avant 1977, alors qu'il fallait rendre des comptes au sujet de l'utilisation des sommes en question. Nous espérons que nos vis-à-vis, les ministériels, ainsi que les libéraux, souscriront à ce projet de loi.

Les femmes seront durement touchées par le gel en question. Une fois de plus, elles sont les victimes des compressions budgétaires. Cela entraînera la suppression d'emplois pour les femmes qui constituent la majorité des travailleurs de la santé.

Lorsqu'on examine tout le bilan quant à la façon dont le gouvernement administre les deniers publics, il y a deux chiffres que j'ai du mal à m'enlever de l'esprit. L'un deux est 1 721 170 \$. C'est là le montant de la plus petite des trois subventions gouvernementales accordées en 1988 à la société Noranda, ce géant dans le secteur des ressources naturelles. En 1988, cette société a réalisé des profits de 603 millions de dollars. Elle a également reporté 233 millions de dollars d'impôts qu'elle ne paiera probablement jamais et elle n'a même pas à verser un sou d'intérêt sur ces impôts reportés. Cette somme de 1 721 170 \$ est supérieure aux compressions de 1,6 million de dollars dont sont victimes 80 centres pour femmes du pays. C'est autant de programmes qui devraient être conservés au Canada. Une somme de 1,7 million de dollars aurait une grande utilité dans toute province où les prestations de bien-être social ont été réduites à la suite du plafonnement du programme fédéral.

• (1650)

Le premier ministre a déclaré durant la campagne électorale de 1988 que l'Accord de libre-échange protégeait pleinement tous nos programmes sociaux existants et qu'il ne nous empêchait en rien de les améliorer et de les étendre.

Or, depuis le début de la présente législature, nos programmes sociaux sont attaqués et victimes de compressions les uns après les autres. À l'instar de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis persuadé, j'attends avec impatience l'amélioration ou l'expansion de programmes sociaux.

En novembre 1988, le premier ministre a déclaré qu'il ne voyait aucune raison pour ne pas s'assurer que sa mère et toutes les mères du pays puissent profiter des programmes auxquels elles avaient tout à fait droit et qu'elles méritaient bien. Il a ajouté que la vérité pure et simple, c'était que l'assurance-maladie, les pensions et les programmes sociaux n'étaient pas menacés. C'est ce qu'il a déclaré en 1988.

Eh bien, ma mère est loin d'être impressionnée et il en va de même de bien des mères du pays et surtout des femmes âgées et des mères de jeunes enfants. Pourtant, nous assistons à la récupération dans le cas des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous sommes témoins du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, comme en témoigne ce projet de loi, ainsi que de compressions à l'assurance-chômage.

**M. McDermid:** Votre mère touche 80 000 \$ par année alors.

**Mme Langan:** Pas du tout. C'est une pensionnée.

**M. McDermid:** Eh bien dans ce cas, elle n'est pas visée par la récupération.

**Mme Langan:** De toute évidence, j'ai tenu là des propos qui ont beaucoup agacé les ministériels et qui ont tiré de leur torpeur un grand nombre d'entre eux qui jusque-là s'étaient contentés de grommeler dans leur barbe. Je vous dirai que les programmes du gouvernement actuel n'impressionnent aucune mère de notre pays, sauf peut-être celle du premier ministre.

Il est impossible de circonscrire ces programmes tellement ils sont insidieux.

Le projet de loi C-69 laisse tellement à désirer que je propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et qu'on y substitue ce qui suit:

Que le projet C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.